



Les principes d'AgriPME feront l'objet d'une directive régionale de la CEDEAO

Les principes du programme dénommé « Projet Agri Porte-Monnaie Electronique, AgriPME » opérationnel depuis quelques années au Togo feront bientôt l'objet d'une directive régionale de la CEDEAO pour améliorer les programmes de subventions aux engrais dans la communauté sous régionale. C'est ce qu'a annoncé l'Observatoire ouest africain des engrais.

Dans son bulletin n°8 du 29 Mai 2020, l'Observatoire explique en effet que le programme en lui-même est satisfaisant à plusieurs niveaux. D'abord, il apporte un soutien effectif aux secteurs agricoles. Ensuite, il intègre plusieurs principes des subventions intelligentes, tels que recommandés par le Centre international de développement des engrais (IFDC) et la CEDEAO.

L'institution estime en outre qu'il est important de souligner qu'afin que le programme atteigne ses objectifs, sa mise en œuvre devra rencontrer une implication réelle du secteur privé tant pour sa promotion auprès des agriculteurs que pour la fourniture des intrants.

Lancé en depuis 2016 au Togo, le programme AgriPME permet notamment au pays de donner aux agriculteurs vulnérables, des subventions sous forme de fonds dédié à travers un portemonnaie électronique.

A l'heure de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, le gouvernement a décidé d'étendre le programme pour couvrir la totalité des 512 000 ménages agricoles que compte le Togo. En plus de couvrir plus d'agriculteurs, le nouvel AgriPME concerne un paquet complet constitué en plus des engrais d'autres intrants agricoles (semences, inoculum et pesticides contre la chenille légionnaire) et de labour.

Pour l'Observatoire ouest africain des engrais, ce premier programme d'intervention lancé par le Togo montre que l'appel de la CEDEAO à soutenir l'agriculture durant la crise du COVID- 19 pour éviter la faim a bien été entendu par les gouvernants de la région.

David S.